



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de **27 membres en exercice, légalement convoqué le 6 décembre 2021, s'est réuni** à la salle des fêtes à Gélannes, sous la présidence de M. Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Bernard BERTON - Nathalie BON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Michel LAMY - Valérie NOBLET – Jean-Michel LATOUR – Marie-Claire FLORET – Bruno FORNES - Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY - Serge GREGOIRE

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Jérôme BONNEFOI - Martine JUTAND-MORIN - David FARIA – Clarisse MILLET – Gilles MATHIEU - Oumy GIBAUD - Richard RENAUT – Cécile BAUDESSON - Fethi CHEIKH - Jean-Patrick VERNET

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : François LO BRIGLIO

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Philippe CAIN représenté par Marianne JOLY - Marie-Thérèse LUCAS représentée par Eric VUILLEMIN – Christophe BOUCHUT représenté par Clarisse MILLET

EXCUSES NON-REPRESENTES :

Madame Nathalie SOUBRIARD a été désignée Secrétaire de séance.

N° 21-131 du registre des délibérations

PUBLIE LE 21 DEC. 2021

OBJET : CENTRE DE VACANCES « LES AMBERTS » A GERAUDOT – CLASSES DECOUVERTE
FIXATION DES CONDITIONS TARIFAIRES DE LOCATION POUR L'ANNEE 2022.

Rapporteur : Marie-Claire FLORET

Madame Lucas informe l'assemblée que depuis 2016, le centre de vacances « Les Amberts » accueille des classes de découverte. Elles sont reconduites en 2022.

Les enseignants de toutes les écoles de la CCPRS ont la possibilité de mettre en place des projets pédagogiques. Les enfants pourront bénéficier de diverses activités et sorties pédagogiques, sportives et/ou culturelles proposées aux abords du Lac de la Forêt d'Orient.

Madame Lucas rappelle ci-dessous les tarifs 2021 :

- 14€ par personne et par nuitée,
- Gratuité pour le personnel encadrant,
- Forfait ménage de 140€

Madame Lucas propose à l'assemblée les tarifs suivants pour l'année 2022 :

- 16€ par personne et par nuitée
- Gratuité pour le personnel encadrant
- Forfait ménage de 160€

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance, Maison de la Justice et du Droit et Politique de la Ville du 17 novembre 2021 ;



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE (1 ABSTENTION : Fethi CHEIKH) :

DECIDE de fixer pour 2022 les tarifs suivants pour les classes de découverte :

- 16€ par personne et par nuitée,
- Gratuité pour le personnel encadrant,
- Forfait ménage de 160€.



Pour extrait certifié conforme,

Le Président
ERIC VUILLEMIN
2021.12.20 10:45:38 +0100
Ref:20211217_100749_1-1-O
Signature numérique
le Président
Eric VUILLEMIN

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Copie conforme transmise le

à :

- Madame, Messieurs les maires des communes de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine,
- Trésorerie de Romilly sur Seine.
- service des Finances
- centre les Amberts

Le Président,

Eric VUILLEMIN

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services

Marie-Hélène GERARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.